

Concours d'éloquence

Liberté

Liberté de circulation

de

Anna MASSEaux

Ali Karim ABDou

404 gr2

Encadrés par MM. Bautista et Fontaine

La liberté de circulation des esclaves

Au début du 18^e siècle, les esclaves noirs n'avaient pas le droit de circuler librement sauf avec l'accord de leur maître. Ceux qui s'enfuyaient à la recherche de la liberté étaient appelés « Cimarrons », un mot qui vient de l'espagnol : « *Decíase del esclavo que se refugiaba en los montes en busca de libertad.* » Ce qui veut dire : Ce disait de l'esclave qui se réfugiait dans la montagne à la recherche de la liberté.

S'ils envisageaient de s'enfuir, ils risquaient la peine de mort ou d'être mutilés : on leur coupait la main ou un bout d'oreille. S'ils récidivaient, on leur coupait le jarret, les empêchant ainsi de s'enfuir une nouvelle fois, les privant ainsi de circuler librement.

A La Réunion, on a connu le « marronnage ». Les historiens ont donné les noms des esclaves à nos cirques, comme Mafate, Cilaos ou même Salazie. D'autres se sont battus pour retrouver leur liberté. L'esclave Furcy par exemple, médiatisé à La Réunion par Kaf Malbar notamment. Furcy est le nom donné à un esclave réunionnais qui assigna son maître en justice en 1817 car il voulait réclamer son statut juridique.

En passant par St Paul, on peut voir sur le pont qu'il est écrit « Liber nout Furcy ». L'idée est de nous rappeler son histoire, d'éveiller notre conscience et défendre notre liberté.

Pour honorer la mémoire des esclaves et fêter leurs libertés, il y a la fête cafre ou Fet caf en créole. Cette fête a été proclamée par Sarda Garriga. Elle a lieu le 20 décembre qui est un jour férié à la Réunion.

Pour garder notre liberté de circulation, il faut pouvoir aller et venir comme bon nous semble : c'est-à-dire avoir le droit de circuler librement.

Aujourd'hui puis-je aller où je veux ?

D'après la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948, nous avons le droit de circuler librement dans tous les pays du monde.

Mais dans certains pays, comme la Corée du Nord, les habitants n'ont pas le droit de quitter leur pays. C'est le dictateur Kim Jong-un qui dicte les lois, notamment celle de circuler.

C'est un peu comme à la maison, car les parents nous privent aussi de liberté de circuler mais dans ce cas c'est pour nous protéger.

Le gouvernement a aussi mis en place des lois qui nous permettent de circuler librement mais avec des limites. Par exemple quand on veut voyager, il nous faut un passeport, ce passeport permettrait à toutes personnes qui le détiendraient de pouvoir franchir les frontières et d'y passer des vacances.

Le passeport est une clé qui permet de circuler librement et légalement.

Donc, en quelque sorte, pour pouvoir circuler librement et légalement il faut prouver son identité.

D'ailleurs n'est-ce pas pendant les voyages qu'on en apprend le plus sur les autres et sur soi-même ? Mais cela c'est encore un autre débat.